

**DEPARTEMENT DU LOT
Arrondissement de FIGEAC
MAIRIE
DE
46270 PRENDEIGNES**

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 8

**PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 11 juin 2025 – 20h30**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 11 juin, 18h00, et en application des articles L.2121-7 et L.2121-8 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le Conseil Municipal de la Commune de PRENDEIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BAHU Pascal, Maire.

Date de la convocation : 04/06/2025.

Secrétaire de la séance : Maryvonne MOUNAL

Présents : Pascal BAHU, Alain JUVENAL, Maryvonne MOUNAL, André BOURGUIGNON, Antony BARRIERE, Laura NIGOU, Marie-Hélène TAURAND, Christian SOUIRY.

Représentés :

Absents et excusés : Damien PONTARLIER.

Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2025.

Délibérations :

- participation aux frais de l'école de Labathude,
- ouverture d'un poste d'accroissement temporaire d'activité, agent d'entretien,

Questions à l'ordre du jour :

Travaux de voirie,
Maison Roque,
Terrain Monique Villeneuve,
Projet bois, création d'une ASLGF : villages et forêts de la Burlande,
Comptes rendus de réunions,
Questions diverses.

Délibérations du conseil :

Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité (N° DE_2025_23)

Monsieur Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L.332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de la demande de mise à la retraite de l'adjoint technique chargé de l'entretien des espaces verts, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique chargé de l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux à temps non complet à raison de 24 heures mensuelles.

Après délibération, Le Conseil Municipal :

DECIDE

Article 1 : De créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique Territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 24 heures par mois.

Article 2 : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial.

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er juillet 2025.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Délibération : adoptée

Participation aux frais de l'école maternelle de Labathude pour 2025 (N° DE_2025_24)

Cette délibération annule la précédente n° DE-2025-18 prise lors de la séance du 11/04/2025 car il y a une erreur de saisie sur le montant de la participation versée à l'école.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que certains enfants de la commune sont scolarisés à l'école maternelle de Labathude depuis la fermeture de l'école de Prendeignes en 1992. D'un commun accord, la commune de Prendeignes participe aux frais de l'école en fonction du nombre d'enfants de la commune qui la fréquente.

Afin de régulariser cette situation, le Conseil Municipal, doit se prononcer sur la participation de la commune aux frais de l'école maternelle de Labathude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- de participer aux frais de l'école maternelle de Labathude pour l'année 2025, suivant le décompte des frais de l'année civile 2024 annexé à la présente délibération pour un montant de 6 956,82 Euros.

Ce montant est réparti comme suit : compte 6558 = 1 252,23 € ; compte 62875 = 1 356,58 € ; compte 6215 = 4 348,01 €.

Délibération : adoptée

Questions à l'ordre du jour :

- Travaux de voirie :

Un bilan est réalisé des différents travaux réalisés.

- Maison Roque :

Visite de la maison par l'ensemble des élus.

Monsieur le Maire fait un retour de la visite de deux professionnels (Dominique Rombaut, CDS46/CEN Occitanie et Philippe Tyssandier CDS46/CEN Occitanie) sur la présence de rhinolophes dans la maison. Des conseils ont été donnés pour la protection de ces animaux. Une

prochaine visite début de l'été aura lieu pour vérifier la présence ou non d'une nurserie.

Terrain Monique Villeneuve :

Visite des lieux.

Mme Villeneuve a sollicité un échange de terrain parcelle 380 lui appartenant contre une partie de la parcelle 382 appartenant à la commune. Le projet de création d'un espace public sur le jardin d'Octavie, à côté de ces parcelles, acheté par la commune n'étant pas finalisé, le Conseil Municipal se prononce contre cet éventuel échange ; celui-ci pourrait amputer le futur projet d'aménagement.

Une discussion sur le projet s'engage (espace fruitiers, mise en valeur de cet espace...)

Monsieur le Maire sollicitera le CAUE pour des conseils d'aménagements. (Visite prévue le 31 juillet).

Projet bois :

Alain Juvenal fait un retour de la réunion de projet d'élaboration des statuts de la future ASL GF.

Comptes rendus de réunions :

Maryvonne Mounal fait un retour de la rencontre GF/Office de tourisme concernant la mise en œuvre du projet une carte/un village. Seul, entre ami, ou en famille, il est proposé de découvrir un village du Grand-Figeac de manière amusante et ludique ! Cette balade emmène sur les lieux incontournables de chaque commune.

Participation de la commune : 300.00€.

Après validation du conseil, Monsieur le Maire prendra contact avec l'Office de Tourisme du Grand-Figeac pour cette mise en œuvre.

Questions diverses :

Monsieur le Maire fait un retour positif sur le travail et l'installation des nouveaux composteurs collectifs à la salle d'animation réalisés avec l'école Etre dans le projet du projet Villages et Forêts de la Burlande.

Fin de la séance 23h45.

Pascal BAHU
Président de séance



Maryvonne MOUNAL
Secrétaire de séance



